



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

Q.763

Addendum 1

(05/98)

SÉRIE Q: COMMUTATION ET SIGNALISATION

Spécifications du système de signalisation n° 7 –
Sous-système utilisateur du RNIS

Systeme de signalisation n° 7 – Formats et codes
du sous-système utilisateur du RNIS

Addendum 1

Recommandation UIT-T Q.763 – Addendum 1

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE Q

COMMUTATION ET SIGNALISATION

SIGNALISATION DANS LE SERVICE MANUEL INTERNATIONAL	Q.1–Q.3
EXPLOITATION INTERNATIONALE AUTOMATIQUE ET SEMI-AUTOMATIQUE	Q.4–Q.59
FONCTIONS ET FLUX D'INFORMATION DES SERVICES DU RNIS	Q.60–Q.99
CLAUSES APPLICABLES AUX SYSTÈMES NORMALISÉS DE L'UIT-T	Q.100–Q.119
SPÉCIFICATIONS DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION N° 4 ET N° 5	Q.120–Q.249
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 6	Q.250–Q.309
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION R1	Q.310–Q.399
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION R2	Q.400–Q.499
COMMUTATEURS NUMÉRIQUES	Q.500–Q.599
INTERFONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION	Q.600–Q.699
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 7	Q.700–Q.849
Généralités	Q.700
Sous-système transport de messages	Q.701–Q.709
Sous-système commande des connexions sémaphores	Q.711–Q.719
Sous-système utilisateur de téléphonie	Q.720–Q.729
Services complémentaires du RNIS	Q.730–Q.739
Sous-système utilisateur de données	Q.740–Q.749
Gestion du système de signalisation n° 7	Q.750–Q.759
Sous-système utilisateur du RNIS	Q.760–Q.769
Sous-système application de gestion des transactions	Q.770–Q.779
Spécification des tests	Q.780–Q.799
Interface Q3	Q.800–Q.849
SYSTÈME DE SIGNALISATION D'ABONNÉ NUMÉRIQUE N° 1	Q.850–Q.999
RÉSEAUX MOBILES TERRESTRES PUBLICS	Q.1000–Q.1099
INTERFONCTIONNEMENT AVEC LES SYSTÈMES MOBILES À SATELLITES	Q.1100–Q.1199
RÉSEAU INTELLIGENT	Q.1200–Q.1999
RNIS À LARGE BANDE	Q.2000–Q.2999

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

RECOMMANDATION UIT-T Q.763

SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 7 – FORMATS ET CODES DU SOUS-SYSTÈME UTILISATEUR DU RNIS

ADDENDUM 1

Résumé

La publication du présent addendum résulte de la procédure d'approbation des Recommandations Q.765 (05/98) et Q.765.1 (05/98).

Source

L'Addendum 1 à la Recommandation UIT-T Q.763, élaboré par la Commission d'études 11 (1997-2000) de l'UIT-T, a été approuvé le 15 mai 1998 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, le terme *exploitation reconnue (ER)* désigne tout particulier, entreprise, société ou organisme public qui exploite un service de correspondance publique. Les termes *Administration*, *ER* et *correspondance publique* sont définis dans la *Constitution de l'UIT (Genève, 1992)*.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 1999

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation Q.763

SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 7 – FORMATS ET CODES DU SOUS-SYSTÈME UTILISATEUR DU RNIS

ADDENDUM 1

(Genève, 1998)

NOTE – La définition des valeurs 'xx' fera l'objet d'une étude ultérieure.

1) PRI – Compléments

Message d'information de prélibération (PRI, *pre-release information message*)

- Insérer ce qui suit dans le Tableau 4/Q.763, après le sous-paragraphe 1.3/Q.763, Code de type de message:

Information de prélibération	xx	0100 0010
------------------------------	----	-----------

- Dans le paragraphe 4/Q.763, Messages et codes du sous-système utilisateur pour le RNIS, insérer le tableau suivant:

Tableau xx/Q.763 – Type de message: information de prélibération

Paramètre	Référence (sous-paragraphe)	Type	Longueur (octets)
Type de message	2.1	F	1
Indicateurs d'appel facultatifs émis vers l'avant (Note)	3.38	O	3
Indicateurs d'appel facultatifs émis vers l'arrière (Note)	3.37	O	3
Information de compatibilité des paramètres	3.41	O	4-?
Information de compatibilité des messages	3.33	O	3-?
Transport d'application (nouveaux paramètres selon les besoins)	3.xx	O	5-?
Indicateur de fin de paramètres facultatifs	3.20	O	1

NOTE – Ces paramètres sont nécessaires pour permettre la segmentation du message au moyen du mécanisme ISUP de segmentation simple. Il y a lieu que ces paramètres soient mutuellement exclusifs.

2) APM – Compléments

Message de transport d'application (APM, *application transport message*)

- Insérer ce qui suit dans le Tableau 4/Q.763, après le sous-paragraphe 1.3/Q.763, Code de type de message:

Transport d'application	xx	0100 0001
-------------------------	----	-----------

- Dans le paragraphe 4/Q.763, Messages et codes du sous-système utilisateur pour le RNIS, insérer le tableau suivant:

Tableau xx/Q.763 – Type de message: transport d'application

Paramètres	Référence (sous-paragraphe)	Type	Longueur (octets)
Type de message	2.1	F	1
Information de compatibilité des messages	3.33	O	3-?
Information de compatibilité des paramètres	3.41	O	4-?
Transport d'application	3.xx	O	5-?
Indicateur de fin de paramètres facultatifs	3.20	O	1

Paramètre de transport d'application (APP, application transport parameter)

- Dans le Tableau 5/Q.763, après le sous-paragraphe 3.1/Q.763 "Nom des paramètres" ajouter la ligne suivante:

Transport d'application	3.xx	0111 1000
-------------------------	------	-----------

- Ajouter le nouveau sous-paragraphe suivant pour définir ce nouveau paramètre:

3.xx Paramètre de transport d'application (APP)

	8	7	6	5	4	3	2	1
1	ext.	Identificateur de contexte d'application						
2	ext.	En réserve					ATII	
						B	A	
3	ext.	SI	Indicateur APM de segmentation					
3a	ext.	SLR						
4a	Informations d'application encapsulées							
.								
.								
4n								

Figure xx/Q.763 – Paramètre de transport d'application

a) *Indicateurs d'extension*

- 0 un octet suit
- 1 dernier octet

NOTE – Les extensions de l'Octet 1 s'appliquent à l'élargissement de la gamme de valeurs d'identificateur de contexte d'application.

b) *Identificateur de contexte d'application (ACI, application context identifier) (Octet 1)*

- 0 élément ASE de traitement de non-identification de contexte et d'erreur (UCEH, *unidentified context and error handling*)
- 1 élément ASE de couche PSS1 (RPV)

2-63 en réserve

64-127 codes réservés pour des applications non normalisées

NOTE – Le mécanisme de compatibilité défini dans la Recommandation Q.764 n'est pas applicable à ce domaine.

c) *Indicateurs d'instruction de transport d'application (ATII, application transport instruction indicators) (Octet 2)*

bit A: indicateur de libération de communication

0 non-libération de communication

1 libération de communication

bit B: indicateur d'envoi de notification

0 non-envoi de notification

1 envoi de notification

d) *Indicateur APM de segmentation (Octet 3)*

0 segment final

1-9 indication du nombre de segments à suivre

10-255 codes en réserve

NOTE – Le mécanisme de compatibilité défini dans la Recommandation Q.764 n'est pas applicable à ce domaine.

e) *Indicateur de séquence (SI, sequence indicator) (Octet 3)*

0 segment subséquent par rapport au premier segment

1 nouvelle séquence

f) *Référence locale de segmentation (SLR, segmentation local reference) (Octet 3a)*

g) *Informations d'application encapsulées*

Ce paramètre contient les informations propres à l'application.

Le format et le codage de ce champ dépendent de l'application d'utilisateur APM et sont définis dans la Recommandation appropriée. Les directives suivantes sont données pour les applications d'utilisateur APM qui souhaitent fournir un service de transport transparent d'informations (par exemple si des éléments informationnels sont déjà définis pour le transport de certaines informations) et qui possèdent la capacité de transmettre dans le réseau public des informations supplémentaires concernant ce réseau.

Il est suggéré que ce champ soit structuré de manière que le premier octet (c'est-à-dire le premier octet du premier segment pour les informations d'utilisateur APM de grande longueur) pointe sur les informations à transporter en transparence. La valeur (binaire) du pointeur donne le nombre d'octets compris entre le pointeur lui-même (compris) et le premier octet (non compris) des données transparentes. Le forçage à zéros de la valeur du pointeur sert à indiquer qu'aucune donnée transparente n'est présente. La séquence d'octets comprise entre l'octet pointeur et le premier octet des données transparentes (désignées par l'octet pointeur) contient les informations relatives au réseau qui doivent être transmises entre les applications résidant dans le réseau public. Le format et le codage de ce champ dépendent de l'application d'utilisateur APM et sont définis dans la Recommandation appropriée.

- Dans les Tableaux 21/Q.763 (ACM), 22/Q.763 (ANM), 23/Q.763 (CPG), 27/Q.763 (CON) et 32/Q.763 (IAM) ainsi que dans le nouveau Tableau xx/Q.763 (PRI) et dans le Tableau xx/Q.763 (APM), insérer la ligne suivante:

Transport d'application	3.xx	O	5-?
-------------------------	------	---	-----

- et ajouter la Note correspondante:

NOTE 3 – Le message peut contenir un ou plusieurs paramètres de transport d'application (APP, *application transport parameters*) se rapportant à différents identificateurs de contexte d'application.

3) Modifications du sous-paragraphe 3.26/Q.763

- Modifier le sous-paragraphe 3.26/Q.763 comme suit (le texte supprimé est biffé, le texte modifié ou nouveau est souligné d'un trait double):

3.26 Numéro générique

...

Les codes suivants sont utilisés dans le champ du paramètre Numéro générique:

a) *indicateur de qualificateur de numéro*

- 0000 0000 réservé (chiffres numérotés) (utilisation nationale)
- 0000 0001 numéro appel additionnel (utilisation nationale)
- 0000 0010 réservé (numéro demandeur additionnel fourni par l'utilisateur – contrôle de réseau non effectué) (utilisation nationale)
- 0000 0011 réservé (numéro demandeur additionnel fourni par l'utilisateur – non contrôlé) (utilisation nationale)
- 0000 0100 réservé (numéro terminal de renvoi) (utilisation nationale)
- 0000 0101 numéro connecté additionnel
- 0000 0110 numéro demandeur additionnel
- 0000 0111 réservé pour numéro demandé initial additionnel
- 0000 1000 réservé pour numéro renvoyant additionnel
- 0000 1001 réservé pour numéro renvoyé additionnel
- ~~0000 1010 réservé (utilisé dans la version de 1992)~~
- 0000 1010 } en réserve
- à
- 0111 1111 }
- 1000 0000 } réservé pour utilisation nationale
- à
- 1111 1110 }
- 1111 1111 réservé pour extension

b) *indicateur de parité*: voir 3.9 a)

c) *indicateur de la nature de l'adresse*

- 000 0000 en réserve
- 000 0001 numéro d'abonné (utilisation nationale)

000 0010	inconnu (<u>utilisation nationale</u>)
000 0011	numéro national (significatif)
000 0100	numéro international
000 0101	<u>Numéro spécifique de nœud RPIS (utilisation nationale)</u>
<u>000 0110</u> à 110 1111	} en réserve
111 0000 à 111 1110	
111 1111	en réserve

NOTE – Pour chaque service complémentaire les codes appropriés et les éventuels réglages par défaut sont décrits dans les Recommandations relatives à ce service (Recommandation Q.73x).

d) *indicateur de numéro incomplet*

0	numéro complet
1	numéro incomplet

e) *indicateur de plan de numérotage*

000	en réserve <u>inconnu (utilisation nationale)</u>
001	plan de numérotage RNIS (téléphonique) (Recommandation E.164)
010	en réserve
011	plan de numérotage des réseaux pour données (Recommandation X.121) (utilisation nationale)
100	plan de numérotage télex (Recommandation F.69) (utilisation nationale)
101	plan de numérotage privé (utilisation nationale)
110	réservé pour utilisation nationale
111	en réserve

NOTE – Pour chaque service complémentaire, les codes appropriés et les éventuels réglages par défaut sont décrits dans la Recommandation relative à ce service (Recommandation Q.73x).

f) *indicateur d'interdiction de présentation d'adresse*

00	présentation autorisée
01	présentation restreinte
10	adresse non disponible
11	en réserve

NOTE – Pour chaque service complémentaire, les codes appropriés et les éventuels réglages par défaut sont décrits dans la Recommandation relative à ce service (Recommandation Q.73x). Lorsque l'indicateur d'interdiction de présentation d'adresse indique "adresse indisponible", les sous-champs contenus dans les points b), c), d) et e) sont codés avec des zéros et l'indicateur de contrôle est mis à la valeur 11 (assuré par le réseau).

g) *indicateur de contrôle*

A utiliser seulement si l'indicateur de qualificateur de numéro est codé 0000 0101 (numéro connecté additionnel) or 0000 0110 (numéro demandeur additionnel). Cet indicateur est codé comme suit:

- 00 fourni par l'utilisateur, non vérifié
- 01 fourni par l'utilisateur, vérifié et transmis
- 10 fourni par l'utilisateur, vérifié et non accepté
- 11 assuré par le réseau

NOTE – Pour chaque service complémentaire, les codes appropriés et les réglages par défaut possibles sont décrits dans les Recommandations applicables à ce service (Recommandation Q.73x).

- h) *signal d'adresse*
- 0000 chiffre 0
 - 0001 chiffre 1
 - 0010 chiffre 2
 - 0011 chiffre 3
 - 0100 chiffre 4
 - 0101 chiffre 5
 - 0110 chiffre 6
 - 0111 chiffre 7
 - 1000 chiffre 8
 - 1001 chiffre 9
 - 1010 }
à } en réserve
1111 }
- i) *remplissage*: voir 3.9 f)

SERIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information
Série Z	Langages de programmation